

Direction : Social Santé Solidarité

Mission solidarité

REF : SOCIAL2008016

Signataire : CLC

OBJET : Subvention ACSE de 10 000€ dans le cadre du GRSP 2008

LE CONSEIL,

Vu la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la programmation urbaine. JO du 2 août 2003. Chapitre premier : réduction des inégalités dans les zones urbaines sensibles, annexe 1/point 4 : santé,

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu la circulaire DGS/SD6D/2004/627 du 21 décembre 2004 relative à l'identification et l'analyse des projets de santé publique contractualisés avec les collectivités locales,

Vu la circulaire n° DGS/DHOS/SD1A/2006/383 du 4 septembre 2006 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de santé publique dans les territoires de proximité et au développement des Ateliers santé ville,

Vu le Plan Régional de Santé Publique Ile de France 2006 – 2010 et particulièrement l'objectif 14 de la thématique « Maladies chroniques et personnes âgées » de l'axe 2 « Intervenir dans les phases de fragilisation du parcours de vie », et les objectifs 26, 27 de la thématique « Santé des personnes vulnérables » de l'axe 4 « Promouvoir la santé auprès des personnes en situation de vulnérabilité sociale »,

Vu l'appel à projet 2008 du Groupement Régional de Santé Publique de la Région Ile de France,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le Volet n°3 « Agir pour tous » du Contrat d'Engagement Municipal 2008-2014 de la ville d'Aubervilliers.

Considérant le dossier présentant une action intitulée « Pour une adaptation et une harmonisation des réponses de santé auprès des résidents des foyers de travailleurs migrants ».

Considérant la demande de subvention, d'un montant de 10 000 euros, sollicitée par la ville d'Aubervilliers auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) dans le cadre de l'appel à projet 2008 du Plan Régional de Santé Publique d'Ile de France.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), une subvention d'un montant de 10 000 euros pour l'action « pour une adaptation et une harmonisation des réponses de santé auprès des résidents des foyers de travailleurs migrants ».

Le Maire